

MONSIEUR LE DIRECTEUR REGIONAL

30 mars 2026

Objet : droit au télétravail dans le contexte d'augmentation des carburants et de risque de pénurie.

La CFDT souhaite attirer votre attention sur la situation sensible que rencontrent actuellement les agents face à la hausse importante et durable du prix des carburants.

Cette évolution impacte directement le budget des collègues dont l'activité nécessite des déplacements réguliers, parfois importants dans notre région. Dans un contexte de tensions financières fortes, d'absence de mesures salariales suffisantes lors des NAO et d'un pouvoir d'achat contraint, cette charge supplémentaire devient difficilement soutenable pour de nombreux collègues.

Une mesure cohérente avec les pratiques déjà encouragées par nos services pour les DE

Dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi, nous préconisons, chaque fois que cela est pertinent, des modalités à distance. Il apparaît donc cohérent, pour l'image et la crédibilité de notre institution, que les collaborateurs puissent également bénéficier de modalités de travail en distanciel lorsque cela ne porte pas atteinte à la qualité de service.

Un levier économique majeur pour les agents

La révision à la hausse des droits au télétravail et la mise en place de télétravail exceptionnel permettrait :

- de réduire significativement les frais de carburant, particulièrement pour les agents éloignés des sites ou intervenant en territoires ruraux ;
- de limiter l'usure du véhicule personnel et les coûts indirects (assurance, entretien, péages) ;
- de compenser partiellement l'absence de revalorisation salariale récente par une mesure non budgétairement lourde pour l'employeur.

Cet allègement financier contribuerait à préserver la motivation et la disponibilité des équipes dans un contexte déjà marqué par une forte pression opérationnelle.

CRISE ENERGETIQUE ET TÉLÉTRAVAIL

30 mars 2026

Une amélioration réelle de la qualité de vie au travail

Le télétravail, même partiel ou ponctuel, est reconnu pour :

- réduire la fatigue liée aux trajets ;
- améliorer la concentration et la qualité de traitement des dossiers ;
- diminuer le risque de stress, d'accident de trajet et d'absentéisme ;
- renforcer l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

Ces effets positifs sont documentés et rejoignent les orientations nationales en matière de prévention des risques psychosociaux.

Une démarche d'équité et de cohérence sociale

Les agents de France Travail sont particulièrement engagés dans leurs missions dans des conditions complexes.

Permettre un aménagement de leur organisation de travail en période de difficulté économique renforcerait le sentiment d'équité, la confiance et l'engagement collectif.

Au regard de ces éléments mais aussi des recommandations de l'Agence Internationale de l'Energie, la CFDT vous demande de bien vouloir ouvrir une étude sur : la révision à la hausse des droits au télétravail et la mise en place de télétravail exceptionnel.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur régional, l'expression de nos salutations syndicales.

**La section syndicale
CFDT EMPLOI HDF**